



¹ Collège
François-Delaplace
éducation et résidence au féminin

ACCUEIL - INFORMATIONS 2022-2023

Un guide de référence à conserver
toute l'année!

INDEX

Absences, maladie, rendez-vous, assurances	8-9
Accès dortoir – chambres – classes	13
Activités parascolaires	11
Adresses de messagerie	5-6
Arrivée et départ	8-9
Bibliothèque	10
Calendrier scolaire	1
Campagne de financement	10
Conseil étudiant	10
Dates à retenir	7
Étude – récupération	9
Fermeture du Collège le vendredi	9
Gala Méritas	10
Horaires	12-13
Informatique	13
Personnel du Collège	2
Politiques du Collège ; devoirs non faits, mise hors cours, drogue/alcool	14-16
Projet éducatif	6
Rappels	11
Service de la comptabilité	9
Sorties des élèves au village	11-12
Sortie des élèves en voiture	12
Tempête de neige	9
Tenue vestimentaire	15
Transport	9

PERSONNEL DU COLLÈGE FRANÇOIS-DELAPLACE

Directrice générale	Mme Louise Larouche, p. 251
Directeur pédagogique	M. Dominic Paul, p. 236
Technicienne en éducation spécialisée	Mme Milidia Robichaud, p.248
Coordonnatrice des services financiers et du transport	Mme Catherine Desjarlais p.257
Secrétaire	Mme Manon Fortin, p.237
Responsable de niveau et transport	M. Jean-Philippe Roy, p. 261
Coordonnatrice des services à la résidence	Mme Stéphanie Breault p.238



PERSONNEL ENSEIGNANT

Première secondaire

Anglais enrichi	M. Alvin Sully
Anglais régulier	Mme Bethany Bouchard
Arts plastiques	Mme Ariane Larose
Éducation physique et à la santé	M. Jean-François Turcotte
Éthique et culture religieuse	M. Alvin Sully
Français	Mme Nadia Castonguay
Géographie	Mme Annick Gobeil
Histoire et éducation à la citoyenneté	Mme Annick Gobeil
Mathématique	M. Ludovic Ellefsen
Science et technologie	M. Hugo Hamelin

Deuxième secondaire

Anglais enrichi	Mme Bethany Bouchard
Anglais régulier	M. Alvin Sully
Arts plastiques	Mme Ariane Larose
Éducation physique et à la santé	M. Jean-François Turcotte
Éthique et culture religieuse	M. Hugo Hamelin
Français	Mme Nadia Castonguay
Géographie	Mme Annick Gobeil
Histoire et éducation à la citoyenneté	Mme Annick Gobeil
Mathématique	M. Dominic Paul
Science et technologie	M. Hugo Hamelin

Troisième secondaire

Anglais enrichi
Anglais régulier
Arts plastiques
Éducation physique et à la santé
Français
Histoire du Québec et du Canada
Mathématique
Projet personnel d'orientation
Science et technologie

Quatrième secondaire

Anglais enrichi
Anglais régulier
Arts plastiques
Éducation physique et à la santé
Éthique et culture religieuse
Français
Histoire du Québec et du Canada
Mathématique CST 4
Mathématique SN 4
Science et technologie / science
de l'environnement

Cinquième secondaire

Anglais enrichi
Anglais régulier
Arts plastiques
Chimie
Physique
Éducation financière
Éducation physique et à la santé
Éthique et culture religieuse
Français
Mathématique CST 4
Mathématique SN 4
Mathématiques SN 5
Monde contemporain
Multi-arts

Mme Bethany Bouchard
M. Alvin Sully
Mme Ariane Larose
M. Jean-François Turcotte
Mme Isabelle Grenier
Mme Annick Gobeil
M. Dominic Paul
Mme Ariane Larose
Mme Annie Binette

Mme Bethany Bouchard
M. Alvin Sully
Mme Ariane Larose
M. Jean-François Turcotte
M. Hugo Hamelin
Mme Isabelle Grenier
M. Hugo Hamelin
Mme Annie Binette
M. Ludovic Ellefsen
Mme Annie Binette

Mme Bethany Bouchard
M. Alvin Sully
Mme Ariane Larose
Mme Annie Binette
M. Ludovic Ellefsen
M. Hugo Hamelin
M. Jean-François Turcotte
M. Hugo Hamelin
Mme Isabelle Grenier
Mme Annie Binette
M. Ludovic Ellefsen
M. Dominic Paul
M. Hugo Hamelin
Mme Isabelle Grenier

Programmes particuliers

Option volleyball

Option théâtre

Équitation

M. Jean-François Turcotte

À venir

Centre Équi-sphère

RÉSIDENCE

Dortoir 4 - 1^{re} à 2^e secondaire

Mme Mia Farah

Mme Doris Bond

Mme Karine Grenier

Mme Laétita Maurais

Chambres - 3^e à 5^e secondaire

Mme Sara-Jade Fournelle -Grenier

Mme Cassandre Ducharme

Mme Océane Lessard



Surveillantes / remplaçantes

Mme Doris Bond

PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Conseillère en orientation

Intervenante en relation d'aide

Orthopédagogue

Responsable de la bibliothèque

Responsable de la vie spirituelle et communautaire

Responsable de niveau

Techniciennes en éducation spécialisée

Responsable de la résidence

Mme Monia Ammar

Mme Catherine Bureau

Mme Carole Houde

Mme Annick Gobeil

Mme Carole Houde

M. Jean-Philippe Roy

Mme Milidia Robichaud

M. Benjamin Dignard

PERSONNEL DE CUISINE

Chef cuisinier

Aides générales à la cuisine

M. Eric Landry

Mme Louise Pelletier

Mme Manon Lauzon

ADRESSES DE MESSAGERIE

Voici un moyen simple et efficace de communiquer avec l'un ou l'autre des membres du personnel.

Directrice générale

Louise Larouche

llarouche@moncfd.net

Directeur pédagogique

Dominic Paul

dpaul@moncfd.net

Coordonnatrice à la résidence

Stéphanie Breault

sbreault@moncfd.net

Responsable à la résidence

Benjamin Dignard

bdaignard@moncfd.net

Travailleuse sociale

Elsa Miklosic

emiklosic@moncfd.net

Techniciennes en éducation spécialisée

Milidia Robichaud

mrobichaud@moncfd.net

Responsable de niveau

jfroy@moncfd.net

Secrétaire

Manon Fortin

secretariat@moncfd.net

Coordonnatrice des services financiers

Catherine Desjarlais

comptabilite@moncfd.net

Orthopédagogue

Carole Houde

pastorale@moncfd.net

Enseignant(e)s

Bethany Bouchard

bbouchard@moncfd.net

Annie Binette

abinette@moncfd.net

Nadia Castonguay

ncastonguay@moncfd.net

Ludovic Ellefsen

lellefsen@moncfd.net

Annick Gobeil

agobeil@moncfd.net

Isabelle Grenier

igrenier@moncfd.net

Ariane Larose

alarose@moncfd.net

Hugo Hamelin

hhamelin@moncfd.net

Dominic Paul
Alvin Sully
Jean-François Turcotte

dpaul@moncfdnet
asully@moncfd.net
jfturcotte@moncfd.net

Éducatrices à la résidence

Sara-Jade Fournelle-Grenier
Doris Bond
Océanne Lessard
Mia Farah
Karine Grenier
Laetitia Maurais
Cassandra Ducharme

sjfgrenier@moncfd.net
dbond@moncfd.net
olessard@moncfd.net
mfarah@moncfd.net
kgrenier@moncfd.net
lmaurais@moncfd.net
cducharme@moncfd.net

Conseillère en orientation

Monia Ammar

co@moncfd.net

Responsable de la vie spirituelle et communautaire

Carole Houde

choude@moncfd.net

Technicienne en loisirs

Virginie Dame

loisirs@moncfd.net

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Notre mission

La mission éducative du Collège François-Delaplace s'articule autour des besoins des jeunes filles et des enjeux de la société auxquels celles-ci devront faire face. C'est dans un contexte favorisant l'ouverture à l'autre et à la société qui l'entoure que notre école favorise le développement du potentiel intellectuel, spirituel, social et créatif de l'élève.

Aussi, nous souhaitons promouvoir le respect de soi et des autres au cœur des relations interpersonnelles et encourager chaque élève à se définir et à évoluer en tant qu'individu.

Notre engagement

L'engagement, c'est le fait de participer avec dynamisme et passion à la réalisation de son travail. On le perçoit dans les paroles, les actions et les attitudes.

Chaque membre de notre communauté éducative, qu'il s'agisse de la direction, du personnel de l'école, des élèves, des parents et du conseil d'administration, s'engage pleinement dans la réussite de notre mission.

Nos valeurs

Les valeurs que nous désirons partager avec tous les membres de la communauté éducative sont :

- le respect de soi et des différences
- le dépassement dans l'effort
- la confiance et la maîtrise de soi
- l'ouverture à l'autre
- l'amitié et l'écoute
- la coopération
- l'autonomie
- la justice et l'intégrité
- l'engagement
- la responsabilisation



DATES À RETENIR

12 septembre	Journée numérique à la maison
19 septembre	Photos des élèves: 9h
4 octobre	Anniversaire de naissance de François Delaplace
15 octobre	Portes ouvertes au CFD
24 novembre	Rencontre parents/membres du personnel
1 décembre	Journée mondiale de la lutte contre le SIDA
15 décembre	Spectacle de Noël
21 décembre	Fête de Noël à la résidence
22 décembre	Départ des élèves pour le congé des fêtes 12h00
3 février	Anniversaire de naissance de Jeanne-Marie Moisan
17 février	Rencontre parents/ membres du personnel
mars	Mois de la nutrition
8 mars	Journée internationale de la femme
22 avril	Journée de la Terre
23 avril	Gala des François
mai	Mois de l'activité physique et du sport étudiant

28 mai

Gala Méritas et soirée toges des finissantes

8 juin

Journée verte



ABSENCES, MALADIE, RENDEZ-VOUS

En cas de maladie ou de blessure, l'élève peut se référer aux éducatrices en soirée et au secrétariat de l'école en journée. **Un adulte vous avisera si vous devez venir chercher votre fille lorsqu'elle est malade ou blessée.**

En cas d'absence, **le parent** doit toujours aviser l'école par téléphone ou par courriel.

En cas de symptômes du COVID-19, vous devez suivre le protocole intitulé **COVID-19 Protocole est sur le siteweb**. Si les symptômes débutent à l'école, l'élève sera isolée et un appel sera fait à la maison pour venir la chercher.

Si, à cause d'une maladie ou d'un accident, l'élève ne peut participer aux cours d'éducation physique et à la santé, un **billet du médecin** doit être apporté au secrétariat.

Visite chez le médecin

La seule occasion pour laquelle l'école assure une visite chez le médecin ou à l'hôpital est lorsqu'une **urgence** survient et que le parent, à cause de la trop grande distance, ne peut s'y rendre. Tout autre rendez-vous médical est assuré par les parents.

Les coûts engendrés pour la visite chez le médecin seront facturés aux parents.

Carte d'assurance-maladie

Votre fille doit toujours avoir sa carte d'assurance-maladie avec elle.

Médicaments et autres

Nous vous rappelons que chaque élève doit avoir en sa possession tout ce dont elle a besoin : serviettes hygiéniques, tampons, diachylons, Tylenol, Advil, etc. **Aucun médicament ne sera remis par le personnel du Collège sauf en cas d'urgence (Gravol, Tylenol et Benadryl seulement).**

ASSURANCES

Un régime d'assurance protège les élèves 24 heures par jour, 365 jours par année. Le document est disponible dans la section *Parents* de notre site internet.

ARRIVÉE LE DIMANCHE SOIR

Il est possible d'arriver à partir de 19h30. L'entrée des dernières élèves s'effectue au plus tard à 20h30 par l'entrée des élèves.

Si un contretemps survient (arrivée plus tard en soirée ou le lendemain) SVP nous avertir le plus tôt possible **par téléphone au 819-837-2882**. Si l'étudiante entre le lundi matin, elle doit le faire entre 6h30 et 7h45 par la porte principale.

FERMETURE DU COLLÈGE LE VENDREDI

Le vendredi ou la dernière journée de classe de la semaine, le Collège ferme ses portes à 17h00. Aucune élève n'est autorisée à rester au Collège après cette heure. **Prendre note que le secrétariat est ouvert jusqu'à 15h30.**

DÉPART ET/OU RENDEZ-VOUS

Si votre fille doit quitter le Collège au cours de la semaine, merci de nous le signifier par courriel ou par un avis écrit et signé d'un parent. Si votre fille est accompagnée d'une autre élève, vous devez vérifier auprès d'une personne responsable si l'élève a l'autorisation de son parent. **En tout temps, lorsque vous venez chercher votre fille, vous devez passer par l'entrée principale du Collège et aviser le secrétariat ou le personnel de l'accueil.**

TRANSPORT

Si vous avez des questions concernant le transport, veuillez contacter M.Jean-Philippe Roy. Le transport commence le vendredi **27 août**. Pour les circuits, voir sur le site web, sous parents (transport).

Pour une question de sécurité, il est important que le parent confirme au secrétariat tout changement de transport concernant sa fille.
Si l'endroit d'embarquement ou de débarquement diffère de celui habituellement utilisé. Un billet temporaire lui sera remis au secrétariat. Si vous omettez de le faire, votre fille pourrait ne pas avoir de place dans l'autobus.
Lorsque l'élève ne prend pas le transport. SVP aviser le secrétariat le plus tôt possible.

Modification du transport des pensionnaires

La décision de suspendre ou de modifier les trajets est prise par les trois directeurs généraux des écoles desservies par le transport, en collaboration avec les transporteurs.

Transport occasionnel ou changement de circuit occasionnel

Vous devez envoyer votre demande écrite le mardi pour le départ le jeudi ou mercredi pour départ le vendredi à M. Roy. Une autorisation écrite des deux parties est requise.

Le vendredi : il se peut que les autobus partent plus tôt si nécessaire. **Chaque élève rejoint un parent par téléphone pour l'informer et confirme l'appel à la direction de l'école.**

Le dimanche : le transporteur doit évaluer son circuit et contacter la direction de l'école. S'il ne peut effectuer le transport, une publication sur la page Facebook et sur le site internet sera faite au plus tard à 16h00. Un membre du personnel communiquera également avec vous. Le transport a lieu le lendemain soir aux heures habituelles.

TEMPÊTE DE NEIGE

Considérant que 80 % des élèves sont pensionnaires, les cours ont toujours lieu même s'il y a tempête. Pour les élèves externes, si vous jugez non sécuritaire de transporter votre fille, vous pouvez la garder à la maison pour la journée (merci de motiver son absence au secrétariat du Collège avant 8h00).

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Vous pouvez rejoindre Mme Catherine Desjarlais de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi pour toutes questions concernant la comptabilité (poste 257).

Un portail est maintenant disponible. Vous devez ouvrir une session afin d'avoir accès à tous vos relevés. Pour accès, voir le site web, onglet portail.

COMMUNAUTÉ D'ÉTUDE - RÉCUPÉRATION

Communauté d'étude – organisation du travail

Du mardi au jeudi avant le dîner, une période pour la communauté d'étude est prévue à l'horaire. C'est le moment de la journée qui est réservé aux devoirs, à l'étude et à la réalisation des travaux scolaires. Cet accompagnement scolaire, supervisé par des enseignants, permet à chacune de nos élèves de recevoir l'aide dont elle a besoin et d'assurer un suivi adapté à chacune d'entre elles.

Récupération

Tout au long de l'année, les enseignants offrent des périodes de récupération. Si vous désirez que votre fille soit obligatoirement présente à ces moments d'aide ou si vous vous posez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec notre directeur pédagogique M. Dominic Paul ou avec l'enseignant concerné.

GALA MÉRITAS

Chaque année, en juin, une soirée Méritas est organisée au Collège. Les élèves qui se sont démarqués tout au long de l'année par leur travail assidu, leur personnalité ou leur persévérance y sont honorés. Une partie du gala est également consacrée aux méritantes sportives. Tous les membres du personnel sont fiers de convier les élèves méritantes ainsi que leurs parents à cette soirée spéciale afin de leur rendre hommage. C'est également pendant cette soirée que nous honorerons nos finissantes et qu'un certificat leur sera remis.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte pendant la période de communauté d'étude, les midis et les soirs de 17h30 à 18h30. Tous les volumes sont prêtés pour une période de **3 semaines**. L'élève peut emprunter jusqu'à 3 volumes et/ou bandes dessinées à la fois. L'élève est responsable des livres empruntés. Des frais sont appliqués en cas de retard ou de perte.

CONSEIL ÉTUDIANT

L'élection du conseil étudiant a lieu en début d'année. Les élèves travaillent en collaboration avec la technicienne en loisirs.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Une campagne de financement sera lancée afin de ramasser des fonds pour l'amélioration des aires communes. Celle-ci se fait sur une base volontaire. Vous pouvez également choisir de faire parvenir un don en chèque avant le 30 novembre 2022 (un reçu d'impôt sera émis à cette fin). De plus amples informations vous seront transmises cet automne.

RAPPELS

Responsabilité

Afin d'éviter les blessures graves, il est interdit de participer au cours d'éducation physique et à la santé ou à toute autre activité sportive avec des bijoux. L'élève doit obligatoirement les enlever avant l'activité sportive.

Seules les élèves inscrites à une activité sportive nécessitant des entraînements spécifiques à cette discipline sont autorisées à se trouver sur les lieux de l'entraînement.

Le Collège François-Delaplace n'est pas responsable des vols qui peuvent se produire dans les chambrettes ou les chambres. Il est de la responsabilité de votre fille de ranger ses biens précieux dans un endroit sécuritaire : son casier barré. Il est recommandé de bien identifier tous ses objets personnels.

Fouille

En cas de doutes raisonnables, le Collège se réserve le droit de visiter les casiers, les bureaux, les sacs, les bourses, les locaux de niveau, les chambres et les chambrettes.

Bijoux

Les piercings ne sont pas autorisés pendant les heures de classe. Aucun bijou au visage ne sera toléré.

Matériel à identifier

Il est obligatoire de bien identifier **chaque pièce d'uniforme, vêtements civils, matériel scolaire et autres objets que l'élève a en sa possession.** Chaque année, plusieurs vêtements et autres matériels se retrouvent aux objets perdus. S'ils sont identifiés, votre fille pourra les récupérer beaucoup plus facilement.

Cellulaires

Il est **obligatoire** de laisser son cellulaire dans les stations de charge aux chambres / chambrettes le jour. **Aucun** cellulaire n'est permis pendant la journée. Voir le code de vie. Pour les filles en externe, il **n'est pas recommandé** de l'apporter au Collège.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Le Collège propose aux filles un ensemble d'activités socioculturelles et sportives. Il y a 3 blocs d'inscriptions pendant l'année. Toutes les informations nécessaires seront remises à l'élève en septembre. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit à au moins **une** activité parascolaire par session. **Votre fille pourra commencer l'activité dès que celle-ci sera payée.**

SORTIE DES ÉLÈVES AU VILLAGE

Le parent qui autorise «**occasionnellement**» sa fille à sortir au village doit savoir qu'il n'y a aucune surveillance assurée par l'école. Votre fille peut se retrouver tout autant au parc qu'au restaurant avec des ami(e)s. Le document web est au portail. Ce document signé nous signifie votre autorisation. L'équipe de la résidence se réserve le droit d'interdire une sortie si le comportement de l'élève n'est pas adéquat.

Heures de sorties

1^{re} à 3^e sec. : 16h15 à 17h15 (tous les jours)

4^e sec : 16h15 à 17h15 et 18h30 à 19h30 (tous les jours)

5^e sec: 16h15 à 17h15 et 18h00 à 20h30 (tous les jours)

SORTIE DES ÉLÈVES EN VOITURE

Si votre fille quitte l'école avec un autre adulte, elle doit avoir **une permission écrite d'un parent (courriel, fax ou papier) et la remettre au secrétariat avant 15h00.**

Il est interdit à l'élève externe d'utiliser sa voiture de 8h30 à 16h10.

Il est interdit à l'élève pensionnaire d'utiliser sa voiture du dimanche soir au vendredi 15h10. Si votre fille doit quitter avec sa voiture en soirée, vous devez nous aviser **par écrit** (courriel) avant 15h00.

Il est interdit à une élève pensionnaire de prendre une autre élève comme passagère (réglementation du Ministère des transports) du dimanche soir au vendredi 15h10.

RÈGLES LORS DES SORTIES

Les règles suivantes ont été établies par le Collège et prévalent pour toutes les sorties : politesse, langage, interdiction de fumer / vapoter, de consommer des drogues, alcool, autres stupéfiants.

HORAIRE DES COURS

Votre fille recevra son horaire lors de son premier cours.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE

Arrivée des élèves externes	6h30 à 7h45 **
Lever	7h00
Déjeuner	7h10 à 7h50
Reprise	7h30
Cours	lundi 8h10 à 15h50

	mardi au jeudi 8h10 à 15h30
	vendredi 8h10 à 15h05
Souper	17h00 à 17h40
Activités parascolaires	Entre 16h00 et 20h30
Collation	20h00
Montée au dortoir	20h30
Entrée le dimanche soir	de 19h30 à 20h30
Si entrée le lundi matin:	Avant 7h45

****Pour les élèves externes** : à votre arrivée entre 7h00 et 7h45, vous pouvez passer par la porte des élèves.

ACCÈS AUX DORTOIRS – CHAMBRES — CLASSES

Les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire ont accès à leur chambrette après les cours de 15h55 jusqu'à 17h00, puis à 19h30.

Les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire ont accès à leurs chambres après les cours de 15h50 jusqu'à 17h00, puis à 19h00.

En aucun temps, les filles n'ont accès aux classes en dehors des heures de cours.

INFORMATIQUE

Quelques postes informatiques sont accessibles à la bibliothèque entre 18h00 et 19h00. Votre fille peut également utiliser ses appareils technologiques en respectant la charte Wi-Fi de l'école.

Vous pouvez également vous référer au guide de la pensionnaire ainsi qu'au code de vie en tout temps dans la section *Parents* de notre site internet : www.moncfd.com



Vous trouverez ci-dessous les politiques du Collège concernant les devoirs non faits, la mise hors cours, la tenue vestimentaire et drogues, alcool, médicaments non prescrits.

POLITIQUE DE DEVOIRS NON FAITS (DNF)

Si l'élève est en 1re ou 2e secondaire, il aura une retenue d'une heure pour chaque DNF, et ce, à partir du troisième. En 3e, 4e et 5e secondaire, l'élève a une retenue d'une heure dès son 1er DNF.

DNF	Secondaire 1 et 2	Secondaire 3,4 et 5
1	Avertissement Pas de sanction disciplinaire	Appel ou courriel de l'enseignant Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail
2	Appel ou courriel de l'enseignant Pas de sanction disciplinaire	Appel ou courriel de l'enseignant Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail
3	Appel ou courriel de l'enseignant Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail	Appel ou courriel de l'enseignant Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre
4	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre

5	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre Rencontre avec les parents	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension ou exclusion lors de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre Rencontre avec les parents
6	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension à l'interne d'une demi-journée	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension à l'interne d'une demi-journée
7	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension à l'interne d'une journée	Appel ou courriel du responsable de la coordination pédagogique Reprise de temps jusqu'à l'achèvement du travail Suspension à l'interne d'une journée
8	Appel de la direction Suspension externe Rencontre avec les parents	Appel de la direction Suspension externe Rencontre avec les parents
9	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion

POLITIQUE DE MISE HORS COURS (MHC)

L'élève qui se voit exclue d'une période de classe (mise hors cours) obtient automatiquement une période de réflexion d'une heure le jour même pour une résidente, et le lendemain pour une externe. Si la réflexion n'est pas faite dans les délais, l'élève s'expose à une deuxième réflexion supplémentaire. De plus, celle-ci doit s'assurer de rencontrer l'enseignant de la matière concernée avant de réintégrer son cours afin de revenir sur la situation et de la régler, pour éviter des sanctions supplémentaires.

1- Lors des **premières sorties de cours** : un appel au parent sera fait par l'enseignant et l'élève aura une réflexion.

2- Après les **4^e et 5^e sorties de cours** : un appel au parent sera fait par le responsable de niveau.

3- Après la **6^e sortie de cours** : un appel au parent sera fait par le responsable de niveau. et l'élève aura une suspension à l'interne.

4- Après la **8^e sortie de cours** : un appel au parent sera fait par le responsable de niveau, et l'élève aura une suspension d'un à trois jours à la maison.

6- Après la **10^e sortie de cours** : un appel au parent sera fait par la direction et l'élève aura une suspension à la maison d'une durée à déterminer et fera face à une possibilité de renvoi.

TENUE VESTIMENTAIRE

a) Du début du calendrier scolaire jusqu'à la fin de celui-ci, le règlement concernant la tenue vestimentaire s'applique. Tous les élèves doivent porter les vêtements de la garde-robe scolaire en suivant les modalités qui l'accompagnent, y compris celles concernant le port du soulier fermé noir ou blanc, sans motif et autre couleur. (Voir le code vestimentaire). Nos uniformes sont avec la compagnie UNIMAGE à www.vetementsunimage.com code de la boutique CFDL64.

Ces modalités s'appliquent tous les jours de classe du calendrier scolaire de 8h00 à 15h50.

À moins d'avis contraire, cette tenue sera aussi de rigueur à l'occasion d'activités organisées à l'extérieur comme à l'intérieur du Collège. Les exceptions à cette règle sont définies par la direction.

Pour les cours d'éducation physique, les élèves devront porter les vêtements prévus à cet effet. Les élèves devront porter des espadrilles non marquantes.

b) Sanction: L'élève qui se présente au Collège en ne respectant pas l'une ou l'autre des modalités relatives à la tenue vestimentaire est suspendue des cours et des activités tant et aussi longtemps qu'elle ne s'y conforme pas. À la troisième offense et aux suivantes, l'élève devra faire une réflexion écrite.

c) Propreté: Tout vêtement doit être propre et en bon état. Les souliers doivent être entretenus.

POLITIQUE DROGUE, ALCOOL, MÉDICAMENTS NON PRESCRITS

Les protocoles suivants seront appliqués.

L'élève qui a consommé ou qui est sous l'effet d'une drogue et/ou de l'alcool et/ou d'un médicament non-prescrit :

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison de trois à cinq jours (l'élève peut être sujette au renvoi) ;
- Réflexion écrite approuvée par la direction;
- Évaluation et suivi avec un spécialiste pourrait être demandé par le Collège;

L'élève récidiviste :

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension d'une à deux semaines à la maison (l'élève peut être sujette au renvoi);
- Réflexion écrite approuvée par la direction;
- Évaluation et suivi avec un spécialiste pourrait être demandé par le Collège;
- Référence au Centre Jean-Patrice Chiasson.

L'élève a caché ou a eu en sa possession ou a déjà apporté de la drogue, de l'alcool ou des médicaments non prescrits :

- Rencontre avec le responsable de niveau et la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Appel au service de police provinciale;

- Suspension à la maison d'une à deux semaines selon l'importance de l'implication (l'élève peut être sujette au renvoi) ;
- Réflexion écrite approuvée par la direction.

L'élève fait de la vente ou de l'échange de drogues, d'alcool ou de médicaments non prescrits au Collège :

- Rencontre avec la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison d'une durée indéterminée ;
- Appel et informations transmises au service de police provincial ;
- L'élève peut être sujette au renvoi du Collège.

